



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2020

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**Début de séance : 18 h 30**

Affiché le jour 9 novembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt , le quatre novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique à l'espace TOFFOLI, sous la présidence de Hervé GICQUEL, Maire.

**Étaient présents :**

- M. GICQUEL ; M. TURANO ; Mme MAGNE ; M. GAILHAC ; Mme LEHOUT-POSMAINTIER ; M. SÉGALAT ; Mme HERBERT ; M. DROUVILLE ; Mme GRUBER ; M. BOCCARA ; M. VAN DEN AKKER ; Mme MENOÛ ; M. MIROUDOT ; Mme MARGO ; Mme EL HARTI ; Mme LYET ; Mme YANGO ; M. MAZURE ; Mme MINART ; Mme GUEGAN-ROS ; M. LEGUIL ; Mme LONGUÈVE ; Mme GIRARD ; M. BENOIT ; M. SZERMAN ; M. SCAGLIOSO ; M. MATOBO - Mme GONNET - « **Charenton Demain** ».
- Mme CAMPOS BRETILLON ; M. TOURCHIK ; - « **Charenton Passionnement** »
- M. RAMBAUD ; Mme DENIS – « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

**Étaient excusés :** Mme CERTIN ; M. CRON ; Mme YAHIAOUI ; M. TRABELSI ; Mme OUTIN

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame LEHOUT POSMAINTIER

*En début de séance, les membres du Conseil Municipal ont observé une minute de silence en mémoire de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre et des victimes de l'attentat de la basilique Notre Dame de Nice, perpétré le 31 octobre.*

**Adoption du Procès-verbal séance du 29 septembre 2020**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**

**Rapporteur : M. le Maire**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) **Approbation du règlement intérieur**

**Rapporteur : Pascal TURANO**

**Délibération 2020-104**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil municipal.

2) **Délocalisation exceptionnelle de la salle du Conseil municipal**

**Rapporteur : Valérie LYET**

**Délibération 2020-105**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de délocaliser les séances du Conseil municipal à l'Espace TOFFOLI – 12 rue du Cadran 94220 Charenton-le-Pont jusqu'à une amélioration de l'état sanitaire.

Il a précisé que le nombre de places pour le public est limité à 30 personnes maximum,

3) **Approbation d'une garantie pour la seconde partie d'emprunt d'un montant total de 1 845 680 € souscrit par EMMAÛS HABITAT dans le cadre de l'opération de réhabilitation au 18 à 24 rue de l'Archevêché, de 95 logements, liée au Contrat de Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations n° 114977.**

**Rapporteur : Pascal TURANO**

**Délibération 2020-106**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 845 680 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 114977 constitué de deux lignes de prêts.

<b>Nature du prêt</b>	<b>PAM</b>	<b>PAM</b>
Montant	274 680€	1 571 000€
Durée d'amortissement	20 ans	20 ans
Index (1)	Taux fixe	Livret A
Marge fixe sur index	-	- 0,45%
Taux de progressivité des échéances	<b>0%</b>	<b>0%</b>
Mode de révisabilité (SR, DR, DL)	DR ( <i>Double révisabilité</i> )	DR ( <i>Double révisabilité</i> )
Taux d'intérêt (2)	0,47%	0,05%
Périodicité des échéances	Annuelle	Trimestrielle

(1) A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 0,75 % (Livret A)

(2) Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt.

4) **Approbation d'une garantie d'emprunt d'un montant total de 2 940 825 € souscrit par EMMAÛS HABITAT dans le cadre de l'opération de réhabilitation au 16, rue Marius Delcher – 103, rue du Petit Château, à CHARENTON-LE-PONT, de 84 logements, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention liée au Contrat de Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations n° 114987.**

**Rapporteur : Pascal TURANO**

**Délibération 2020-107**

Le Conseil Municipal Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 940 825 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques

financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 114987 constitué de deux lignes de prêts.

Nature du prêt	PAM	PAM
Montant	1 557 825€	1 383 000€
Durée d'amortissement	20 ans	20 ans
Index (1)	Taux fixe	Livret A
Marge fixe sur index	-	- 0,45 %
Taux de progressivité des échéances	<b>0%</b>	<b>0%</b>
Mode de révisabilité (SR, DR, DL)	DR ( <i>Double révisabilité</i> )	DR ( <i>Double révisabilité</i> )
Taux d'intérêt (2)	0,47%	0,05%
Périodicité des échéances	Annuelle	Trimestrielle

- (1) A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 0,75 % (Livret A)
- (2) Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt.

**5) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander la labellisation "Ma commune aime lire et faire lire"**

**Rapporteur : Sylvain DROUVILLE**

**Délibération 2020-108**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter la labellisation « Ma commune aime lire et faire lire »

**6) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter le titre "Ville Amie des Enfants"**

**Rapporteur : Sylvain DROUVILLE**

**Délibération 2020-109**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le titre « *Ville Amie des Enfants* » pour la période 2020-2026

**7) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de cession de livres avec la société Recyclivre dans le cadre du recyclage des ouvrages désherbés.**

**Rapporteur : Delphine HERBERT**

**Délibération 2020-110**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de cession de documents imprimés issus du désherbage des fonds des Médiathèques de Charenton-le-Pont avec la société Recyclivre.

Il a rappelé que la société Recyclivre proposera ces documents à la vente sur Internet et versera 10% HT des recettes générées à une association désignée par la Ville de Charenton-le-Pont.

**8) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cheer Excess.**

**Rapporteur : Elise LONGUEVE**

**Délibération 2020-111**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle à l'association Cheer Excess d'un montant de 300 € .

**9) Attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations**

**Rapporteur : Patrick SEGALAT**

**Délibération n°2020-112**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité des voix exprimées ( 1 abstention - « Charenton pour tou-te-s » )**, d'accorder une subvention complémentaire de fonctionnement :

- de 2 000 € à l'association Les Ateliers Tout en Couleurs
- de 8 000 € à l'association CAP FOOT CHARENTON .

**10) Attribution d'une subvention communale au titre de l'année 2020 au Cercle d'Escrime Henri IV**

**Rapporteur : Patrick SEGALAT**

**Délibération 2020-113**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de verser au Cercle d'Escrime Henri IV une subvention d'un montant de 16 000 €

**11) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Les Apicoles"**

**Rapporteur : Delphine HERBERT**

**Délibération 2020-114**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 750 € à l'association Les Apicoles.

**12) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte d'achat du local d'activités sis 12-14 rue de Paris, cadastré section P n°128**

**Rapporteur : Pierre MIROUDOT**

**Délibération n°2020-115**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en annexe avec la SCI DE L'HORLOGE représentée par son gérant, Monsieur Jean-François CHARBONNIER en tant que propriétaire et domiciliée 37 rue Edouard Henriot 77420 CHAMPS-SUR-MARNE,

**13) Avis sur le projet d'aménagement Charenton-Bercy au titre de l'évaluation environnementale**

**Rapporteur : Benoît GAILHAC**

**Délibération 2020-116**

Le Conseil Municipal a émis, **à la majorité (trois votes contre – « Charenton Passionnément » et 4 abstentions - « Construire l'avenir à Charenton » ; « Charenton pour tou-te-s » et « Vivons mieux à Charenton »)**, un avis favorable sur le dossier d'étude d'impact au titre de l'évaluation environnementale de la ZAC Charenton-Bercy,

**14) Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les professionnels proposant la vente de sapins place des Marseillais pour les fêtes de fin d'année.**

**Rapporteur : Pierre MIROUDOT**

**Délibération 2020-117**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'exonérer de manière exceptionnelle les redevances d'occupation du domaine public communal dues par les établissements sédentaires de ventes de fleurs autorisés à vendre des sapins du 25 novembre 2020 au 23 décembre 2020 sur l'espace public dédié à cet effet, place des Marseillais.

**15) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avec la société Héritage Import SARL une convention de mise à disposition du hall du Théâtre des 2 Rives situé au 107 rue de Paris un samedi par mois pendant la période hivernale**

**Rapporteur : Aurélia GIRARD**

**Délibération 2020-118**

Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité ( 3 votes contre - « Charenton Passionnément », Monsieur le Maire à signer avec la Société Héritage Import SARL une convention de mise à disposition du hall du Théâtre des 2 Rives situé au 107 rue de Paris, un samedi par mois pendant la période hivernale.

**16) Vœu de soutien aux forces de l'ordre et appel à la mobilisation de l'État à la suite de l'attaque du Commissariat de Champigny-sur-Marne**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Délibération 2020-119**

Le Conseil Municipal a appelé, à l'unanimité, l'État à prendre pleinement ses responsabilités en dotant la police comme la justice des moyens nécessaires pour faire respecter l'ordre républicain.

Il a demandé solennellement à Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Monsieur le Ministre de la Justice, de prendre conscience de la gravité de la situation et à agir par des actions concrètes.

**17) Point d'information concernant La Poste à Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Après plus d'un an, la mobilisation de la Municipalité à l'égard du Groupe La Poste a permis :

- Le maintien du départ des tournées des facteurs du bureau de Charenton-le-Pont alors qu'il était envisagé par les services postaux que la prise de service se fasse dans une autre commune.
- Le maintien du Carré entreprises au sein du bureau de Poste rue de Paris pour les retraits. Des travaux ont été réalisés afin que le dispositif de retrait soit déplacé à l'intérieur de leurs locaux. En revanche, les dépôts se feront au Centre d'Ivry ou avec une prestation spécifique entre la Poste et les entreprises concernées.

**Fin de séance : 21h46**

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables  
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**